

**CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE  
ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

# **CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE**

**AU 31 DÉCEMBRE 2018**

---

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>PAGE</b>
<b>RAPPORT DES VÉRIFICATEURS</b>	<b>1 - 2</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
<b>BILAN</b>	<b>3</b>
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4</b>
<b>RÉSULTATS</b>	<b>5</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>6</b>
<b>NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>7 - 10</b>



Comptables  
Professionnels  
Agréés, S.E.N.C.R.L.

250-4625 boul. de la Côte Vertu  
St. Laurent, Québec H4S 1C8  
Téléphone/Telephone (514) 334-7171  
Télécopieur/Facsimile (514) 333-8707  
tcb@tcbcpa.ca

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### AUX ADMINISTRATEURS DU CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Centre Sportif de la Petite-Bourgogne** (l'organisme) qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, et des flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financier de l'organisme.

#### *Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées

comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultants d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultants d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

*TCB Comptables Professionnels Agréés, SENCRL*

Montréal, Québec

Le 24 avril 2019

<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis #A109986

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## BILAN

Au 31 décembre	Fonds Général 2018	Fonds Général 2017
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	151 638	183 014
Débiteurs	10 898	5 219
	<b>162 536</b>	188 233
<b>Placements (Note 3)</b>	<b>420 213</b>	414 552
<b>Immobilisations corporelles (Note 4)</b>	<b>64 727</b>	74 762
	<b>647 476</b>	677 547
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Fournisseurs et charges à payer (Note 5)	97 783	128 647
Revenus reportés	123 548	116 093
	<b>221 331</b>	244 740
<b>Actifs nets</b>		
Affectation d'origine interne (Note 6)	409 783	413 668
Non affectés	16 362	19 139
	<b>426 145</b>	432 807
	<b>647 476</b>	677 547

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
\_\_\_\_\_  
Administrateur

  
\_\_\_\_\_  
Administrateur

## CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

### ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Affectation d'origine interne	Non affecté	Fonds Général 2018	Fonds Général 2017
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	413 668	19 139	<b>432 807</b>	418 782
Transfert des fonds (Note 6)	(3 885)	3 885	--	--
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	--	(6 662)	<b>(6 662)</b>	14 025
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>409 783</b>	<b>16 362</b>	<b>426 145</b>	<b>432 807</b>

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Fonds Général 2018	Fonds Général 2017
	\$	\$
<b>Produits</b>		
<b>Subventions et contributions financières</b>		
Contributions financières de fonctionnement (Ville de Montréal)	383 607	376 086
Contributions financières entretien (Ville de Montréal)	101 670	99 675
Contributions financières PIMJ (Ville de Montréal)	4 000	4 000
Fonds Ville-MTESS (Du soccer plein l'été)	2 145	--
Politique d'enfant	2 500	5 618
Population active	1 831	1 900
Contribution du programme d'assistance financière aux Centres Communautaires de Loisirs (PAFCCL)	75 430	75 430
Placement carrière été	5 628	3 092
<b>Revenus autonomes</b>		
Revenus d'inscription	326 707	321 842
Location	35 274	44 277
Camp de jour	37 936	44 842
Ventes d'articles et divers	17 217	16 268
Intérêts et revenu de placements	6 125	5 340
	<b>1 000 070</b>	<b>998 370</b>
<b>Charges</b>		
20e anniversaire	58	15 755
Achats d'articles à vendre	6 156	7 506
Amortissement	17 311	17 521
Assurances	3 836	3 933
Certificats	976	1 928
Dépenses - camp de jour	14 104	18 653
Dépenses - gymnase	5 429	5 468
Dépenses - piscine	8 705	5 079
Dépenses de bureau et papeterie	11 962	14 603
Dons	200	--
Entretien et réparations	30 695	27 237
Événements spéciaux et réunions	5 210	6 975
Frais et permis	2 666	2 465
Frais informatiques	11 320	8 875
Honoraires professionnels	17 376	16 118
Honoraires comptables	16 004	16 178
Intérêts et frais bancaires	20 330	17 851
Publicité et promotion	10 593	17 871
Remboursements - Ville de Montréal	--	4 295
Salaires et avantages sociaux	815 607	764 565
Télécommunications	6 105	5 900
Transport et représentation	836	531
Uniformes	1 253	5 038
	<b>1 006 732</b>	<b>984 345</b>
<b>Excédent (déficit) des produits sur les charges</b>	<b>(6 662)</b>	<b>14 025</b>

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Fonds Général 2018	Fonds Général 2017
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(6 662)	14 025
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement	17 311	17 521
	<b>10 649</b>	<b>31 546</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(5 679)	1 013
Fournisseurs et charges à payer	(30 864)	29 847
Revenus reportés	7 455	(15 709)
	<b>(29 088)</b>	<b>15 151</b>
		<b>46 697</b>
<b>Activités d'investissements</b>		
Acquisition de placements	(5 661)	(4 988)
Acquisition des immobilisations	(7 276)	(13 980)
	<b>(12 937)</b>	<b>(18 968)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(31 376)</b>	<b>27 729</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>183 014</b>	<b>155 285</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>151 638</b>	<b>183 014</b>



# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

---

### **Note 1 - Statut et nature des activités**

---

Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne a été constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la loi des compagnies du Québec, et est, par conséquent, exempté des impôts sur les revenus. Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne est un organisme communautaire, financé par la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest), pour promouvoir une qualité de vie saine dans un environnement sécuritaire par l'organisation et l'animation d'activités sportives, physiques et de loisirs.

### **Note 2 - Principales méthodes comptables**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### **Comptabilisation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir; si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux cours sont constatés à titre lorsque les cours ont lieu. Les cotisations sont constatées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste de présenter dans la trésorerie les soldes bancaires.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative, soit à des taux de 20% pour l'équipement et de 30% pour le matériel informatique. Elles doivent aussi être soumises à des tests de dépréciation.

#### **Instruments financiers**

Le Centre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

**CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

<b>Note 3 - Placements</b>	2018	2017
	\$	\$
	Coût	Coût
Fonds du marché évalués approximativement 420 213\$ (2017 - 415 850\$)	420 213	414 552

<b>Note 4 - Immobilisations incorporelles</b>	2018		2017	
	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Équipement bâtiment	30 049	27 235	2 814	3 517
Équipement de bureau	27 353	15 295	12 058	15 609
Équipement piscine	20 577	16 562	4 015	52 662
Équipement gymnase	79 211	41 824	37 387	46 734
Matériel informatique	89 741	81 288	8 453	3 240
	246 931	182 204	64 727	74 762

<b>Note 5 - Crédoiteurs et charges à payer</b>	2018	2017
	\$	\$
Les comptes et frais courus à payer comprennent:		
Comptes fournisseurs	16 343	21 322
Salaires et avantages sociaux à payer	14 995	48 268
Vacances à payer	67 212	59 196
TPS et TVQ à recevoir	(767)	(139)
	97 783	128 647

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

### Note 6 - Affectation d'origine interne

L'actif net d'affectation d'origine interne comprend quatre réserves qui ont été constituées par des décisions du conseil d'administration. Ces réserves sont créées à même les excédents du fond général et regroupent les éléments suivants aux 31 décembre 2018 :

- **Réserve spéciale** qui sert à couvrir des dépenses extraordinaires (salaires)
- **Réserve contingence** pour équilibrer le budget opérationnel des exercices futurs
- **Réserve fonds stratégique** destinée à la réalisation d'un plan stratégique
- **Réserve fonds d'équipements** destiné à l'achat et le renouvellement d'équipements

L'excédent du fonds général de l'exercice est imputé à la **réserve spéciale** et sert à maintenir un niveau suffisant d'argent équivalent à 3 mois de la masse salariale de l'organisme. L'excédent du fonds général non affecté à la réserve spéciale sera imputé à la **réserve contingence** pour équilibrer les déficits budgétaires des exercices futurs. La cible de la réserve de contingence est établie à un minimum de 50 000\$. Ces dispositions ont été adoptées par résolution unanime du Conseil d'administration le 21 avril 2009.

Sur propositions faites et adoptées par résolutions unanimes du Conseil d'administration le 19 février 2018, il a été convenu de créer une réserve fond stratégique et d'y affecter un montant de 10 000\$ et de créer une réserve fonds d'équipement et d'y affecter un montant de 40 000\$.

La réserve fond stratégique servira au paiement d'honoraires reliés à la réalisation d'un plan stratégique sur cinq (5) ans pour le Centre sportif de la Petite-Bourgogne et la réserve fond d'équipements servira à l'achat, au renouvellement et à l'entretien de l'équipement du Centre sportif de la Petite-Bourgogne.

L'organisme ne peut utiliser ces montants d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2018	2017
	\$	\$
Réserve spéciale	201 000	201 000
Réserve contingence	162 668	162 668
Réserve fonds stratégique	6 115	10 000
Réserve fonds d'équipements	40 000	40 000
	409 783	413 668

En 2018, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation du fonds de réserve stratégique à être utilisé en 2018 et 2019.

Au cours de l'exercice, l'organisme a transféré 3 885\$ du fonds de réserve stratégique au fond général. Ceci, afin de couvrir les dépenses d'une ressource externe pour entamer une démarche de planification stratégique. Les résultats aideront l'organisme à se doter d'un plan d'action pour orienter les décisions des prochaines années. Au 31 décembre 2018, un montant de 3 885 a été utilisé. Le solde de 6 115\$ devrait être utilisé en 2019.

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

---

### Note 7 - Instruments financiers

---

L'organisme est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation des risques au 31 décembre 2018.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement et cause une perte financière à l'autre partie.

L'organisme sujet à des concentrations de risques de crédit par le biais de la trésorerie et de ses comptes débiteurs. L'organisme détient la presque totalité de sa trésorerie dans une seule grande banque canadienne. Le risque de crédit maximum est équivalent à la valeur comptable. La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques de crédit importants.

#### Risque boursier et taux d'intérêt

L'organisme maintient une portion de ses placements dans des fonds en gestion commune et, en conséquence, est sujet au risque lié au cours boursier associé aux fluctuations de prix du marché et aux taux d'intérêt pour ces placements. D'après le niveau de tolérance au risque de l'organisme, un modèle de répartition d'actifs a été développé et mis en place pour les placements, notamment les placements dans les actions.

#### Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des comptes débiteurs et fournisseurs et charges à payer sont quasi égaux à leur valeur comptable étant donné leurs natures à court terme.

### Note 8 - Dépendance économique

---

Les sources principales de revenus du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne proviennent de la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest) et du gouvernement du Québec par l'entremise du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le centre réside, gratuitement, dans le bâtiment qui est propriété de la Ville de Montréal.

La continuité des opérations est dépendante de l'entretien de cette relation avec la Ville de Montréal.